Communication

15 mars 2024

POUR LES ASSEMBLÉES LOCALES

- 1. **Point actualité n° 2 du Collège central (2024)**: Le Point actualité n° 2 du Collège central (2024), qui est paru sur jw.org le 15 mars 2024, contient la communication suivante : « Le Collège central a décidé qu'une sœur pourra choisir de porter un pantalon lorsqu'elle participera à la prédication ou qu'elle assistera aux réunions et aux assemblées de circonscription ou régionales. Si une sœur choisit de porter un pantalon dans ces circonstances, sa tenue ne sera pas décontractée, mais digne, modeste et appropriée. Si une sœur participe au programme, elle portera une jupe ou une robe si ce genre de tenue est une tenue classique là où elle vit. Bien entendu, une sœur pourra choisir de porter une jupe ou une robe même si elle ne participe pas au programme.
- 2. « De plus, un frère pourra décider de ne pas porter de veste ou de cravate pour participer à la prédication ou assister aux réunions et aux assemblées régionales ou de circonscription. Si un frère choisit de ne pas porter de veste ou de cravate dans ces circonstances, il veillera à ce que sa tenue soit appropriée, modeste et digne, et non décontractée. Si un frère participe au programme, il portera une veste et une cravate si cela correspond à la tenue classique là où il vit. Bien entendu, un frère pourra choisir de porter une veste ou une cravate même s'il ne participe pas au programme.
- 3. « Pour visiter le Béthel, il conviendra que les frères portent une veste et une cravate, et les sœurs une jupe ou une robe, si ce sont les tenues classiques là où ils vivent. »